



Interdiction de fumer non respectée au Parc Astérix, contrairement à leur charte annoncée en 2018 !

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 20 septembre 2018

Bonjour,

J'ai lu sur votre site que dans le parc Astérix il était interdit de fumer. Je suis très surprise car j'ai été exposée plusieurs fois au tabac dans ce parc le 30 août de cette année. C'est peut-être interdit sur le papier mais personne ne vérifie.

Cordialement.

Réponse :

Pour répondre aux sollicitations de sa clientèle la direction du Parc Astérix en mars 2018, a pris la décision de rendre le parc non-fumeur . Mais de manière à procéder par étapes, elle a néanmoins prévu des espaces fumeurs sur le site. Ces espaces fumeurs sont signalés.

Les agents de sécurité qui surveillent le parc ont pour mission de faire respecter les zones où il est interdit de fumer.

Plus nous serons nombreux à signaler ces infractions tolérées et plus la vigilance de la direction du parc sera forte.